



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

DELIBERATION

N° 161/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Installation d'un nouveau
Conseiller Municipal suite
à une démission

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L.270,

Vu la délibération n° 13/2020 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération N° 36/2023 du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2023 portant installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission,

Vu le courrier de Madame WALKOWIAK Marylène à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en date du 15 septembre 2023 portant démission de son mandat d'Adjointe au Maire, ainsi que de Conseillère Municipale,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en date du 6 octobre 2023 informant Monsieur le Maire de Breil-sur-Roya de son accord de ladite démission,

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

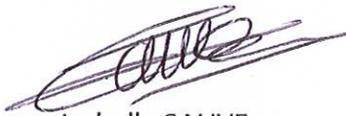
Considérant, par conséquent, que Madame Marie-Noëlle GISBERT est la candidate suivante de la liste « Un nouveau souffle pour Breil sur Roya », celle-ci est désignée pour remplacer Madame Marylène WALKOWIAK, Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal prend Acte :

- De l'installation de Madame Marie-Noëlle GISBERT en qualité de Conseillère Municipale,
- De la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE : BREIL SUR ROYA

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT : NICE

Effectif légal du conseil municipal :

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	OLHARAN Sébastien	1/8/93	15/03/2020	749
Premier adjointe	MME	ROSSI Audrey	7/2/82	15/03/2020	749
2ème adjoint	M	GIORDAN Daniel	22/10/50	15/03/2020	749
3ème adjointe	MME	ALLAVENA Marie-Louise	14/1/55	15/03/2020	749
4émé adjoint	M	GUIDO Thierry	18/6/85	15/03/2020	749
5ème adjointe	MME	SAUVE Isabelle	29/4/68	19/10/2023	749
conseiller municipal	M	WOLFERS Herbert	10/11/45	15/03/2020	749
conseiller municipal	M	FRECOURT Francis	26/1/53	15/03/2020	749
conseiller municipal	M	REY Paul	5/4/57	15/03/2020	749
conseiller municipal	M	LEFEBVRE Renaud	30/4/69	15/03/2020	749
conseillère municipale	MME	BENOUAHAB Colette	26/6/70	15/03/2020	749
conseillère municipale	MME	BOETTI Karine	9/12/70	15/03/2020	749
conseiller municipal	M	BOUERI Jérôme	5/9/74	15/03/2020	749
conseillère municipale	MME	BONNET Julia	3/5/82	15/03/2020	749
conseiller municipal	M	IPERT André	20/5/48	15/03/2020	385
conseiller municipal	M	BRAUN Michel	12/2/50	15/03/2020	385
conseillère municipale	MME	GASTALDI Danielle	30/8/54	15/03/2020	385
conseiller municipal	M	TAYLOR Jean-Louis	10/11/60	01/04/2023	749
conseillère municipale	MME	GISBERT Marie-Noelle	5/1/48	05/10/2023	749

Cachet de la mairie



Certifié par le maire, le 19 Octobre 2023

(1) Préciser, maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Sexe	Adresse	Profession
01	YANN	1970/01/01	M		
02	YANNICK	1975/02/02	M		
03	YVES	1980/03/03	M		
04	YVES	1985/04/04	M		
05	YVES	1990/05/05	M		
06	YVES	1995/06/06	M		
07	YVES	2000/07/07	M		
08	YVES	2005/08/08	M		
09	YVES	2010/09/09	M		
10	YVES	2015/10/10	M		
11	YVES	2020/11/11	M		
12	YVES	2025/12/12	M		
13	YVES	2030/01/13	M		
14	YVES	2035/02/14	M		
15	YVES	2040/03/15	M		
16	YVES	2045/04/16	M		
17	YVES	2050/05/17	M		
18	YVES	2055/06/18	M		
19	YVES	2060/07/19	M		
20	YVES	2065/08/20	M		
21	YVES	2070/09/21	M		
22	YVES	2075/10/22	M		
23	YVES	2080/11/23	M		
24	YVES	2085/12/24	M		
25	YVES	2090/01/25	M		
26	YVES	2095/02/26	M		
27	YVES	2100/03/27	M		
28	YVES	2105/04/28	M		
29	YVES	2110/05/29	M		
30	YVES	2115/06/30	M		



Le Maire de la Commune de ...

Le Secrétaire Général de la Commune de ...